

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Offre de formation :**

L'offre de formation est matérialisée par le programme annuel des formations ainsi que par les fiches techniques des stages. Le bulletin d'inscription est mis à disposition du bénéficiaire sur le site internet du CFPPA de Florac (<https://www.epl-lozere.fr/formations-courtes/>).

### **Commande de formation :**

La commande d'une action de formation ne prend effet qu'à réception d'un document écrit du demandeur (bulletin d'inscription) au minimum trois semaines avant le début de l'action de formation, accompagné d'un chèque de caution d'un montant de 20% des frais pédagogiques. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation de la formation, du fait du demandeur dans les conditions détaillées ci-dessous dans le chapitre « Report-Annulation ».

### **Prix des actions de formations :**

Les prix des formations sont ceux figurant sur l'offre de formation, en cours de validité et s'entendent toutes taxes ; ils couvrent les frais pédagogiques, l'animation et la documentation remise à chaque stagiaire (sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire).

### **Convocation – Confirmation de la réalisation de l'action de formation :**

Une convocation est envoyée 28 jours avant le début de l'action de formation à tous les participants individuels ou à l'employeur (entreprise, centre de formation...) pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaire de démarrage). Cette convocation tient lieu de confirmation de réalisation du stage.

### **Report – Annulation :**

En cas d'annulation de la formation du fait du demandeur, intervenant moins de 21 jours ouvrables avant la date de début du stage, le CFPPA facturera des frais de gestion administrative d'un montant forfaitaire de 20% des frais pédagogiques (Encaissement du chèque de caution), sauf cas de force majeure ( dont les critères sont détaillés ci-dessous). Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Le CFPPA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Il en informe alors les demandeurs au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début de stage. Le CFPPA propose aux stagiaires qui le souhaitent de reporter leur inscription sur une autre session.

En cas d'annulation de la formation par le CFPPA (absence imprévue du formateur, maladie, intempéries climatiques...) moins de deux jours avant la date de début du stage, le CFPPA s'engage à contacter les stagiaires dans les plus brefs délais à partir de leurs coordonnées indiquées sur le bulletin d'inscription et à programmer une nouvelle session de formation.

### **Cas d'annulation pour cas de force majeure :**

Est considéré comme cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure pouvant être invoqués, et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents justificatifs :

- Accident ou décès du demandeur ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du demandeur ;
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
- Retour à l'emploi du demandeur entre le moment de l'inscription et l'entrée en formation ;
- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou service.

**Attestation de formation :**

Une attestation de suivi de formation est délivrée au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation. Il ne sera fait aucun duplicata de cette attestation.

**Supports de formation :**

Les supports de formation remis aux stagiaires sous format papier ou informatique restent sous la propriété intellectuelle du CFPPA de Lozère. Aucune reproduction ou diffusion par le stagiaire n'est autorisée, sous quelque forme que ce soit.

**Règlement :**

Les règlements sont exigibles à réception de la facture. Le paiement s'effectue par chèque, espèces ou virement sans escompte et doit rappeler le numéro de facture correspondante.

**Loi et attribution juridique :**

Tout litige et contestation, survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la commande, et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes. En cas de litige avec un client étranger, la loi française est la seule applicable.

**CFPPA de Lozère- site de Florac**  
2 place ancienne gare  
48400 FLORAC TROIS RIVIÈRES  
Tél : 04 66 65 65 62  
[cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)  
[www.epl-lozere.fr/formations-courtes](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes)

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**eplefpa**  
de la  
**LOZÈRE** 

**cfppa**  
de la  
**LOZÈRE** 